



Vingt-septième séance du troisième mandat, 21 décembre 2016 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal (projet)

Présents

Dominique Belin, président
Anton Alexeev
Romain Boillat
Vincent Chazaud
Ignace Cuttat
Stephan Davidshofer
Piera Dell'Ambrogio
Andreas Dettwiler
Véronique Dubosson
Anouk Dupré
Eric Eigenmann
Mathilde Fontanet
Nadine Frei
Samuel Freitas
Macaire Gallopin
Marine Girardin
Nicolas Gisin
Didier Grandjean
Jaya Krishnakumar
Brenda Kwak
Olivier Maulini
Sébastien Müller
Marie-Laure Papaux
Didier Picard
Marco Sassòli
Daniela Sauge
Nicolas Tamayo
Leonard Truscello
Valeria Wagner.

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Denis Hochstrasser, vice-recteur
Jacques De Werra, vice-recteur
Michel Oris, vice-recteur
Jean-Marc Triscone, vice-recteur
Stéphane Berthet, secrétaire général
Didier Raboud, secrétaire général adjoint.

Secrétaire

Sophie Desjacques.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Excusé-e-s :

Sophie Brandon
Jean-François Denis
Corentin Droz
Valérie Dullion
Corine Frischknecht
Michel Grandjean
Matthieu Pichon
Oyunbileg Batbuyan
Sylvain Marchand
Jacques Moeschler
Stéphane Davidshofer
Pascal Sciarini
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice.

Le président salue la présence de Mme Klea Faniko, collaboratrice scientifique à la FAPSE qui présentera le résultat de ses travaux.

1.2 Approbation de l'ordre du jour

La demande du rectorat d'inverser les points 4 et 5 de l'ordre du jour est acceptée.

1.3 Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 est approuvé avec modifications.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président :

- le recteur m'a transmis une lettre du recteur de l'université hébraïque de Jérusalem (HUJ) qui remercie l'UNIGE de collaborer avec son institution. La lettre sera envoyée aux membres de l'assemblée qui le souhaitent.
- la mobilisation autour de l'étudiant tchéchène a porté ses fruits puisque l'étudiant pourra poursuivre ses études à l'UNIGE.
- l'apéritif est reporté à la séance de janvier.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le recteur :

- l'étudiant tchéchène a été mis au bénéfice d'une bourse afin de pouvoir garantir son indépendance financière face aux services sociaux. La mobilisation estudiantine à Uni Bastions a été très utile.
- La COB 2016-2019 a été signée par le conseil d'État et le rectorat. Le parlement genevois doit encore se déterminer. La dotation budgétaire prévue est de 2 millions en 2018 et 2 millions supplémentaires en 2019.

- L'UNIGE en collaboration avec l'EPFL et les HUG ont obtenu un montant de 10 millions pour soutenir l'installation d'un centre de génomique au Campus Biotech dans le cadre de la santé personnalisée. C'est important pour l'arc lémanique. Cela ne concerne pas seulement les facultés des sciences et de médecine mais l'ensemble des disciplines de l'UNIGE puisque ce domaine comporte également des questions légales et éthiques.

- Une donation importante d'un alumnus de l'UNIGE va permettre de soutenir un développement du pôle gouvernance de l'eau en Sciences de la Société. Une chaire Unesco a été octroyée à la professeure Géraldine Pflieger.

Le vice-recteur Denis Hochstrasser :

- Il existe quatre termes : la santé personnalisée, la médecine personnalisée, la médecine de précision, la médecine génomique. Les termes se recoupent partiellement. La coordination entre les institutions lémaniques va permettre d'avancer avec 18 groupes de travail. La fondation Leenaards va doter le projet afin de permettre de répondre aux problèmes éthiques et légaux qui seront ainsi intégrés dès le départ. La Confédération a décidé de mener un grand projet de santé personnalisée et allouera 70 millions. Deux pôles se dessinent clairement : Zurich-Bâle et l'arc lémanique avec Berne.

Concernant la question posée au rectorat par **M. Léonard Truscello** il se dit satisfait de la réponse circonstanciée ; néanmoins il souhaite revenir sur certains aspects. Il a trouvé la prise de parole du président de l'assemblée concernant les émoluments trop engagée et n'en est pas satisfait. Il aurait souhaité que le président incite les étudiant-e-s à rentrer chez eux et qu'il défende les prérogatives de l'assemblée dans la poursuite du dialogue et de la recherche de solutions. Il relève également que considérer que la CUAE est seule habilitée à représenter les étudiant-e-s est erroné : il existe des personnes qui ne se sentent pas représentées par la CUAE et cela s'est révélé dans les différentes listes lors des précédentes élections. Les méthodes employées par la CUAE et la « Plateforme » ne sont pas approuvées par ces personnes et il regrette que le rectorat n'en tienne pas compte pour la composition du groupe de travail. Il souhaite qu'un siège soit ajouté afin de représenter les avis divergents des étudiant-e-s qui ne sentent pas représentés par la CUAE. Il regrette également que le rectorat cède devant de telles méthodes. Il n'est par conséquent pas convaincu des réponses reçues. Il donne lecture d'un courrier signé par les associations d'étudiants (annexe).

Le recteur :

Il souhaite que le travail du groupe commence rapidement et que la polémique cesse. L'aspect symbolique des émoluments a été sous-estimé et il faut en discuter sereinement. Quant à la représentativité des étudiant-e-s il n'y a pas de problème à augmenter la représentation estudiantine afin d'être plus pluraliste. Toutefois il est impossible de représenter chaque corps, faculté,... cela serait contre-productif. Le rapport sera remis à l'assemblée et le débat sera encore possible. Il faut maintenant avancer de manière constructive.

Le président :

Lors de l'occupation du rectorat, il y avait une demande qu'une décision soit prise rapidement. Ni le vice-recteur J.-M. Triscone, ni moi-même ne pouvions prendre de décision. Aucune promesse n'a été faite. En effet, l'assemblée ne lui avait donné de mandat pour intervenir mais il a estimé qu'il était de son devoir d'y aller sans procéder à une consultation. En revanche, le vice-président a été contacté et il est venu à Uni-Dufour. Il y a eu un dialogue et les mots ne sont pas toujours pesés dans de telles circonstances. Les circonstances étaient particulières et ont nécessité une intervention

particulière. Bien entendu il regrette les débordements mais ce n'était pas l'état d'esprit qui régnait lorsqu'il était présent.

M. Cuttat :

L'incompréhension entre le rectorat et les étudiant-e-s est maintenant formulée et devrait permettre d'aller de l'avant. La présence du président de l'assemblée lors de la manifestation au rectorat a été une bonne chose. La proposition du rectorat a été comprise, permettra de sortir la tête haute et la confiance a été rétablie. Plusieurs personnes désignées par la « Plate-forme » pour les représenter sont membres de l'assemblée et la crédibilité de tous est intacte. Les divisions dans le corps des étudiants sont réelles y compris à l'assemblée et il ne s'oppose pas à ce que d'autres personnes participent aux travaux du groupe. Les bonnes volontés sont bienvenues.

M. Boillat :

Il serait dommage que les débats prennent un ton accusateur... Si certains ne se reconnaissent pas dans les positions de la « Plate-forme », ce qui est tout à fait compréhensible et respectable, il s'agit d'ajouter un membre à la commission. Le but est de trouver une solution.

4. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CHARGÉE D'Étudier L'INTRODUCTION D'UN NOUVEL ÉMOLUMENT ADMINISTRATIF

Le président : Le recteur, suite à « l'occupation » a proposé la création d'un groupe de travail sur les émoluments d'inscription. Un courrier, envoyé à tous, formalise cet accord. La composition du groupe de travail telle que proposée par le recteur est : les membres du bureau de l'assemblée, 3-4 étudiant-e-s de la plateforme « Stop à la hausse » et deux membres du rectorat. Le nom des personnes représentant « Stop à la hausse » a été communiqué cet après-midi, il s'agit de Mme Nadine Frei, membre de l'assemblée, de Mme Jela Ali, de M. Léonard Unterlerchner et de M. Ignace Cuttat, membre de l'assemblée.

M. Maulini : il serait judicieux de se prononcer tout d'abord sur le principe du groupe de travail et du nombre de personnes le composant. Ensuite, sur la composition nominative.

Le président met au vote le principe de la création d'un groupe de travail. Il est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le président demande au recteur quels seront les membres du rectorat qui participeront au groupe de travail.

Le recteur informe que le rectorat propose Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice, Stéphane Berthet, secrétaire général et souhaite avoir une suppléance en la personne du vice-recteur Jean-Marc Triscone.

Suit une discussion sur la composition estudiantine du groupe de travail. Les personnes proposées sont Mmes Ali et Frei et MM. Cuttat, Truscello, Unterlerchner. L'assemblée accepte cette composition à l'unanimité.

Il reste la question du bureau de l'assemblée et le président demande si le principe d'avoir les membres du bureau dans le groupe de travail est accepté. Ensuite si des personnes du bureau veulent se faire remplacer par un autre représentant de leur corps, cela sera possible.

Mandater le bureau dans le groupe est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.

Mme Sauge :

Propose que Mme P. Dell'Ambrogio la remplace. Sans opposition, cette proposition est acceptée.

Le président récapitule la composition du groupe de travail :

Pour le bureau de l'assemblée :

Mmes Fontanet et Dell'Ambrogio

MM. Belin, Boillat et Maulini

Pour les étudiant-e-s :

Mmes Ali et Frei

MM. Cuttat, Truscello et Unterlerchner

Pour le rectorat :

Mme Louis-Courvoisier et M. Berthet, suppléance M. Triscone

5. CARRIÈRE ACADÉMIQUE À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE : LE FACTEUR HUMAIN – PRÉSENTATION DE Mme KLEA FANIKO

Le président accueille Mme Faniko qui présente le résultat de ses recherches sur le facteur humain à l'UNIGE.

Mme Faniko est psychologue sociale et a réalisé cette étude en prenant en compte les perspectives psychosociales réalisées en collaboration avec les professeurs.....Le but de l'étude était de comprendre pourquoi il y a peu de femmes qui arrivent à mener une carrière académique.

Lien sur le document présenté : <https://www.unige.ch/rectorat/egalite/ancrage/egalite-professionnelle/>

Le président la remercie de sa présentation. Elle répond ensuite aux questions de l'assemblée.

M. Marchand :

Remercie de la présentation très intéressante et se demande quelle valeur scientifique peut être donnée aux témoignages et si des distinctions ont été opérées au niveau des différentes disciplines dans lesquelles les femmes se sentiraient plus à l'aise ou plus rejetées.

Mme Faniko :

En ce qui concerne les témoignages, il y a une corrélation très forte entre les moyennes de sexisme perçu au sein de l'université et les témoignages recueillis lors des entretiens. La sélection des participants a été faite selon les procédures suivies en sciences sociales. Il y a des différences entre les facultés toutefois le problème existe dans toutes.

M. Sassòli :

Se demande si une masse de critique de femmes dans une faculté rend impossible des comportements sexistes. Il cite l'exemple de sa faculté où il estime impossible que des remarques déplacées soient faites tout simplement car il y a trop de femmes pour que ces comportements soient admis. Il mentionne notamment le « sexisme bienveillant »

dont il imagine impossible les remarques dans un contexte où les femmes sont en majorité.

Mme Faniko :

Malheureusement cela reste possible. Les femmes ne sont pas les seules à relever qu'il existe du sexisme au sein de l'université, des hommes le relèvent également à l'égard de leurs collègues féminines, notamment dans le cas de doctorant-e-s.

M. Grandjean :

Avez-vous, au-delà du constat très intéressant, des mesures à préconiser ?

Mme Faniko :

Le travail a été rendu public et une conférence de presse a été donnée. Le projet a été remis au recteur et au service de l'égalité.

Il est demandé à Mme Faniko de clarifier les notions de « sexisme bienveillant » et de « sexisme hostile ».

Mme Faniko :

Le sexisme bienveillant est une théorie qui décrit les femmes comme des êtres fragiles qui doivent être protégés par les hommes. Ces « bons sentiments » exercent un effet négatif car ils suggèrent que les femmes sont vulnérables, voire moins compétentes que les hommes. Les remarques, sous une apparence positive, rendent cette forme de sexisme difficile à identifier. Les femmes ont le sentiment d'être soutenues alors qu'elles sont discriminées en restant dans des rôles subalternes.

Le sexisme hostile est une forme de misogynie, de « sexisme ordinaire » d'attitude de mépris et de préjugé traditionnel. Il est visible, intentionnel et assumé. Dans le travail, il estime que les femmes sont adaptées à certaines fonctions.

Denis Hochstrasser :

Est consterné de voir que les comportements sexistes progressent. Des progrès avaient été réalisés et il constate que récemment le sexisme avance et qu'il faut prendre conscience de la gravité de ce problème.

Mme Dupré demande, après une telle étude, ce que le rectorat compte mettre en place pour résoudre le problème.

Le recteur :

Le rectorat a reçu un grand coup sur la tête en découvrant cette étude. Il est nécessaire de réagir. Une commission a été nommée pour prendre rapidement des mesures à tous les niveaux, que ce soit celui du personnel administratif et technique, du personnel enseignant et des étudiant-e-s. Ces comportements ont une fâcheuse tendance à s'étendre aujourd'hui sur des plates-formes, notamment sur les réseaux sociaux. Il propose qu'un membre de l'assemblée, du corps des étudiant-e-s participe à cette commission. Le but est d'identifier toutes les mesures qui doivent être prises pour lutter contre toutes les formes de sexisme. L'analyse des bonnes pratiques existant dans d'autres universités, notamment au Pays-Bas, sera menée. Un plan d'action sera proposé et soumis aux différentes instances. L'idée est d'avoir un calendrier qui permette d'agir rapidement afin qu'en juin 2017 un plan d'action soit proposé.

M. Hochstrasser souhaite également qu'il existe une cellule où les personnes puissent s'adresser en toute confiance pour accueillir leur témoignage. Il cite le site de l'UNIL qui est extrêmement bien conçu à cet égard.

M. D. Grandjean :

La commission égalité de l'assemblée a souhaité que cette présentation soit faite afin de mettre les personnes face à cette réalité. C'est une des vertus du travail de Mme Faniko : rappeler des réalités qui ne sont pas énoncées ou oubliées. La commission déposera une motion à la prochaine assemblée pour demander au rectorat d'organiser des présentations de ce type dans tous les collèges de professeurs de toutes les facultés. Cela permettra de confronter les gens à ces représentations et de susciter une émulation au sein des collègues.

M. Maulini :

Le rectorat estime que la situation se dégrade alors que l'aspect évolutif n'a pas été mentionné dans la présentation de Mme Faniko. Le rectorat aurait-il des données que l'étude ne mentionne pas ? Le tableau n'est pas reluisant mais si la situation se péjore c'est encore plus inquiétant.

Mme Faniko :

L'étude s'est concentrée sur l'état actuel et n'a pas mesuré s'il y a une progression ou non.

M. Hochstrasser répond que cela se ressent dans le monde numérique mais que le rectorat n'a pas de données supplémentaires.

Mme Wagner :

Quelle différence entre le harcèlement et le sexisme ? Certains comportements ne sont pas toujours liés au genre.

Mme Faniko :

Ce que nous nommons sexisme en sciences sociales, se nomme harcèlement en droit. Quant aux comportements inadéquats entre personnes du même genre, cela se rapproche plutôt du mobing.

M. Cuttat se demande si l'augmentation des cas est due à une prise de conscience qui amène les personnes à en parler où à une réelle détérioration « sexiste ».

Le recteur :

La tolérance zéro doit être l'objectif. Permettre aux personnes de dénoncer en étant protégées sera un moyen de lutte. Le silence ne peut plus être la norme. Les témoignages doivent être protégés et permettre que des mesures soient prises et que ces comportements cessent. L'indicateur quantitatif n'est donc pas totalement relevant.

Mme Frei :

Comme étudiante elle est témoin du nombre de mesures à entreprendre contre le sexisme et le harcèlement. Commencer à thématiser permet que les langues se délient et que des témoignages soient apportés. Il faut que cela cesse d'être tabou et que la personne qui témoigne ne soit pas « délégitimée ». Le problème doit cesser d'être vu comme conflit entre personnes mais comme mécanisme complexe contre lequel il faut lutter. Il faut être attentif à la réception de la problématique. Elle remercie de la présentation.

Mme Faniko estime que la lutte ne pourra se mener sans toucher à certains mécanismes structureaux et mener une réflexion sur les rapports hiérarchiques. Elle pense notamment aux petits départements où la taille de la structure rend possible des comportements « déviants » en toute impunité, n'ayant de compte à ne rendre à personne. Des mesures de démocratisation budgétaire sont nécessaires également afin de ne pas discriminer une doctorante par rapport à un doctorant. Ce sont des mesures concrètes qui permettent de lutter contre la discrimination.

Mme Sauge :

Quant à la proposition du recteur de nommer une personne de l'assemblée dans la commission, elle suggère qu'une personne du groupe « égalité » de l'assemblée soit proposée.

Mme Faniko est remerciée et applaudie.

6. DIVERS

Le président mentionne l'envoi par le secrétaire général du calendrier des élections de l'assemblée demandé par plusieurs membres. Il demande s'il y a des commentaires à ce sujet.

M. Boillat trouve le calendrier problématique pour les étudiant-e-s à cause des dates des examens.

M. Berthet va regarder si cela peut être légèrement décalé mais il faut tenir compte de nombreux éléments et cela est compliqué.

M. D. Grandjean informe que Mme Girardin rejoint la commission de l'assemblée « égalité ».

Après avoir salué les membres de l'assemblée et du rectorat **le président** clôt la séance à 21 h 20.

Les prochaines séances auront lieu les mercredis 25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 17 mai, 21 juin et 27 septembre 2017 (1^{re} séance du 4^e mandat).

sdv/

Représentation des associations d'étudiants

Question :

Les personnes manifestantes étaient (si mes sources sont exactes) entre 100 et 200, cela représente environ 0.8% de l'ensemble du corps étudiant. La participation à l'élection des délégués du corps étudiant était de 8%. Quelle est la crédibilité de la représentativité des manifestants vis à vis des étudiants et de leur représentant à l'AU ? Vis-à-vis des autres corps présents à l'AU ? Quelle est la crédibilité des représentants de la Plate-forme dans la commission nouvellement créée ?

Réponse du rectorat :

Comme la chronologie des événements précédemment rappelée le montre, la position du rectorat avait été reconsidérée avant la manifestation de la plateforme, suite à l'Assemblée du 30 novembre et à la séance du 6 décembre avec l'ensemble des associations d'étudiants. La crédibilité de la représentativité de la plateforme, qui peut être considérée comme faible selon vos calculs, et celle de leurs représentants, qu'il nous est très difficile d'estimer, n'est donc pas en jeu dans cette reconsidération. A noter encore que les discussions conduites le soir du 7 décembre, lors de la manifestation, l'ont été essentiellement avec des membres de la CUAE, une organisation officielle. C'est avec ces représentants qu'il a été décidé d'associer des étudiants de la plateforme au groupe de travail. Nous sommes confiants que les étudiants qui seront proposés pour participer au groupe de travail devraient pouvoir être considérés comme représentatifs par le plus grand nombre possible d'étudiants.

Suite à votre réponse sur la question de la crédibilité de la représentativité, sachez que notre association :

- 1) s'oppose à l'entrée en vigueur des émoluments, vous remercie pour votre retrait ainsi que pour la création d'un groupe de discussion.
- 2) Ne se reconnaît pas dans les moyens d'action utilisés par la CUAE et la Plate-forme, tels que la manifestation, et ne les approuve pas.
- 3) ne se sent pas représentée par les étudiants de la plateforme qui participeront au groupe de travail.

Les associations :

Merci de me dire si vous soutenez entièrement ou partiellement ce papier.
Si c'est partiellement, merci de précisez les points ou d'écrire votre avis.

AEP, AECEB, AEB, GSEM, AED, ELSA,

HELVETIA

AEMG : 2+3 → ne se prononce pas sur 1.